

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-167/PR/MTFPS portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Exercice 2023 de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (ANEFIP).

n° 2022-167/PR/MTFPS

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Date de publication
15 décembre 2022

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2022

Date du numéro
15 décembre 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics
- VU** La Loi n°203/AN/07/5ème L de la 22/12/2007 portant création de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
- VU** Le Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la Gestion des établissements publics à caractère administratif
- VU** Le Décret n°2001-0211/PRE/PM du 4 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques
- VU** Le Décret n°2017-073/PRE/MTRA du 13 février 2017 portant organisation de l'ANEFIP
- VU** Le Décret n°2015-0152/PR/MTRA du 18 mai 2015 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'ANEFIP
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU** Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 01 décembre 2022
- VU** La Délibération n°12/22/ANEFIP/CA portant approbation du Budget Prévisionnel de l'ANEFIP pour l'exercice 2023
- SUR** Proposition du Ministre du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'exercice 2023 de l'ANEFIP s'établit comme suit

– Recette totale.....	658 720 000 DJF – Dépenses prévision-	
nelles.....	541 720 000 DJF – Dépenses d'investissement.....	117 000 000 DJF

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et publié.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH